

AVIS DES SOCIÉTÉS *

COMMUNIQUE DE PRESSE

HEXABYTE

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie

Au vu des circonstances actuelles et à la suite des mesures de confinement prises par les autorités pour limiter la propagation de la pandémie COVID-19 et au Communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, **Hexabyte** informe ses honorables actionnaires que la réunion de son AGO prévue pour le jeudi 30 Avril 2020 sera tenue à distance. A cet effet, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier avec signature légalisée ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

A cet effet, Hexabyte informe ses actionnaires que :

- Tous les documents afférents à cette assemblée sont disponibles en ligne, en consultation et téléchargement via notre web : <https://hexabyte.tn/investisseurs>
- Les actionnaires sont invités à participer au vote par courrier avec signature légalisée ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ; un Formulaire unique de vote est téléchargeable sur la même adresse susmentionnée.
- Une fois rempli et signé, le Formulaire de vote par correspondance doit être envoyé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante : info@hexabyte.tn; la date limite de réception du formulaire de vote dûment rempli et signé est le mercredi 29/04/2020.
- Pour pouvoir participer, en vidéo conférence, à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire, les actionnaires, qui le souhaitent, sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations à cette vidéo conférence et ce, au plus tard le lundi 27/04/2020 à l'adresse suivante : info@hexabyte.tn

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.